Droit économique et droit de la propriété intellectuelle

Titulaire
Andrée PUTTEMANS (Coordonnateur)

Mnémonique du cours
DROI-C3006

Crédits ECTS
5 crédits

Langue(s) d'enseignement
Français

Période du cours
1e et 2e quadrimestre

Campus
Solbosch

Contenu du cours

L'activité économique, de l'entreprise au consommateur, le fonds de commerce, le droit de la concurrence déloyale, des pratiques du marché et de la consommation, le droit de la propriété intellectuelle (+ le cas échéant, une introduction au droit du commerce électronique et une introduction au droit de la concurrence dans le cadre des TP, au choix des assistants).

Objectifs (et/ou acquis d'apprentissages spécifiques)

Offrir aux étudiants une solide formation de base en droit économique général, en droit de la consommation et en droit de la propriété intellectuelle. Les étudiants doivent être capables, à l'issue de ce cours de lire et comprendre une décision de justice ou un article de doctrine dans ces matières (sauf s'ils concernent des sujets très pointus), de résoudre un cas pratique de difficulté moyenne, de faire une recherche juridique pertinente et fructueuse dans ces domaines.

Pré-requis et co-requis

Cours pré-requis

DROI-C2003 | Droit des obligations | 10 crédits

Cours co-requis

DROI-C3003 | Droit de l'Union européenne | 10 crédits

Cours ayant celui-ci comme co-requis

DROI-C3003 | Droit de l'Union européenne | 10 crédits

Connaissances et compétences pré-requises

Enthousiasme, ouverture d'esprit et curiosité.

Esprit critique.

Très bonne maîtrise de la langue française écrite et orale.

Méthodes d'enseignement et activités d'apprentissages

I. La matière est subdivisée en trois grandes parties, correspondant chacune à la matière d'un syllabus.

En outre, les cours prennent trois formes distinctes et cumulatives : cours ex-cathedra en présence, capsules vidéo à distance et classes inversées en présence.

Tous les cours en présence commenceront à 8h30 précises et non à 8h comme mentionné dans TimeEdit. En revanche, il est bien entendu qu'il n'y aura pas en plus de quart d'heure académique. Le cours commencera à 8h30 pile et vous êtes donc instamment priés d'arriver au plus tard à 8h25' pour avoir le temps de vous installer et ne pas perturber le bon déroulement du cours.

1) Cours ex-cathedra en présence

Ces cours auront lieu **le mercredi matin, de 8h30 heures précises à midi**.

En voici le calendrier (sauf modifications ultérieures en cas de nécessité) :

- 25 septembre 2024 : Informations sur le déroulement du cours et Introduction au 1er syllabus
- 9 octobre 2024 : Introduction au 2e syllabus
- 13 novembre 2024 : Introduction au 3e syllabus

2) Cours à distance sous la forme de capsules vidéo

Les cours enregistrés en vidéo seront mis à la disposition des étudiants au fur et à mesure du 1er quadrimestre, sur la plateforme Stream, via un lien communiqué en temps utile sur l'UV.

Les fichiers PowerPoint servant de supports à ces capsules seront mis aussi séparément à la disposition des étudiants, sur l'UV. De même, les 4 volumes du syllabus (3 volumes de théorie et un volume de documentation) seront disponibles dès la rentrée aux Presses de l'ULB et sur l'UV.

3) Cours sous la forme dite de la classe inversée

Après que tous les cours d'une partie auront été dispensés (introduction en présence et l'ensemble de la matière via les capsules vidéo), une séance en présence sera organisée pour permettre une discussion ouverte à propos de cette partie et offrir la possibilité aux étudiants de vérifier activement s'ils ont bien compris la matière enseignée. Ces classes inversées auront lieu selon le calendrier suivant :

- mercredi 2 octobre 2024 : classe inversée sur le 1er syllabus
- mercredi 30 octobre 2024 : classe inversée sur le 2e syllabus
- mercredi 4 décembre 2024 : classe inversée sur le 3e syllabus.

(Gardez en réserve aussi dans votre agenda la date du 11 décembre qui nous servira en cas de pépin).

Afin de préparer ces séances, un **forum aux questions** sera ouvert sur l'UV pour chacune d'entre elles, qui sera **clôturé deux jours avant la date de la classe inversée** concernée par votre question. Aucune question n'est idiote ou superflue mais il est vivement recommandé, pour que cet exercice vous soit fructueux, de n'y poster de questions qu'après avoir bien étudié la matière et tenté de trouvé la réponse par vous-même et d'être soigneux dans la formulation de vos questions de façon à ce que chacun les comprenne sans difficulté et tâche d'y répondre.

II. Les exercices pratiques portant conjointement sur ce cours et sur le cours de Droit de l'Union européenne seront organisés au second quadrimestre afin de permettre aux étudiants d'apprendre à réfléchir de manière transversale et critique et à utiliser concrètement dans un domaine les outils acquis dans un autre. Pas de seconde session possible pour ces exercices pratiques.

Contribution au profil d'enseignement

- acquérir un socle de savoirs juridiques de base permettant de travailler avec des savoirs plus affinés et de qualifier juridiquement des situations (de plus en plus) complexes (1-1)
- développer des stratégies adéquates pour actualiser systématiquement son savoir juridique (1-1).
- choisir une terminologie juridique appropriée et précise, y compris dans ses nuances (1-2)
- exprimer sa pensée de façon construite et rigoureuse (1-2)
- combiner les différentes sources du droit tant national qu'international (2-1)
- appliquer les règles du droit positif dans la résolution d'un cas pratique (2-1)
- poser un regard critique sur les interprétations juridiques proposées dans la doctrine et la jurisprudence (2-2)
- proposer de nouvelles interprétations de nature à renouveler la règle de droit légitime (2-2)
- prendre en considération les nécessités de la pratique et les besoins de la société auxquels le droit peut apporter des solutions (3-1)
- identifier les enjeux sociaux et politiques des phénomènes juridiques (3-2)
- prendre en compte les rapports de force dans l'élaboration et l'application du droit (3-2)
- favoriser une approche transversale du droit (3-3).

Références, bibliographie et lectures recommandées

Les 4 syllabus imprimés aux PUB et le cours oral (capsules vidéo comprenant les présentations Power Point) suffisent pour l'examen - les syllabus comprennent par ailleurs une bibliographie et de nombreuses références utiles.

Les étudiants pourront disposer à l'examen du syllabus de documentation que j'ai publié pour eux aux PUB (ou une copie **à l'identique** de celui-ci dont les feuilles devront toutes impérativement être solidement **agrafées ou reliées de façon à ce qu'aucun feuille ne puisse s'en détacher**). Ce syllabus de documentation ou sa copie ne pourra comprendre aucune note ni aucune inscription, sous quelque forme que ce soit. En revanche, vous pouvez dans ce syllabus ou sa copie : souligner, surligner en couleurs et mettre des flèches et coller des post-it (ou similaires) dépourvus de toute inscription, mot, numéro, etc.

Support(s) de cours

Podcast, Syllabus et Université virtuelle

Autres renseignements

Lieu(x) d'enseignement

Solbosch

Contact(s)

Lors des séances en présence ou via les délégués d'année.

Méthode(s) d'évaluation

Examen écrit

Méthode(s) d'évaluation (complément)

L'examen aura lieu en janvier 2024 sous la forme d'un questionnaire à réponses multiples, évalué sur 20 points.

Les exercices pratiques d'approfondissement (communs au cours de Droit de l'Union européenne et au présent cours) seront eux aussi évalués sur 20.

Construction de la note (en ce compris, la pondération des notes partielles)

Dans la note finale, la note d'examen entre en compte pour 3/4 et la note d'exercices pratiques pour 1/4.

Notez bien qu'il n'y a pas (et qu'il n'y a jamais eu) de seconde session concernant les exercices pratiques. Votre note de TP vaut donc à la fois en 1ère et en seconde session, que vous y ayez participé ou non et quelle que soit votre note.

Langue(s) d'évaluation principale(s)

Français

Programmes

Programmes proposant ce cours à la faculté de Droit et de Criminologie

BA-DROI | Bachelier en droit | option Bruxelles/bloc 3